

1. ADMISSION : L'inscription à l'internat d'un élève est soumise à l'autorisation du Chef d'établissement. La famille s'engage à être joignable par téléphone et à venir récupérer l'élève à tout moment, y compris en soirée ou la nuit, à la demande des personnels d'éducation ou de direction, par exemple pour raison médicale ou disciplinaire.

Un correspondant est obligatoirement désigné nominativement pour chaque élève afin de le prendre en charge en cas de circonstance exceptionnelle : arrivée tardive à l'internat, nécessité de prise en charge médicale, grève, éviction de l'internat....

2. APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Interne lycéen : Un élève interne du lycée Sévigné est placé sous la responsabilité du lycée depuis le dimanche 20 heures au vendredi 18 heures (*hors temps d'entraînement*).

Interne collégien : Les collégiens internes sont placés sous la responsabilité du lycée à leur arrivée le dimanche soir 20h jusqu'au vendredi 8h : *hors temps d'entraînement et emplois du temps scolaire*.

3. REGIME DE SORTIE DES ELEVES INTERNES

Durant toute la semaine, les sorties individuelles sont autorisées pour se rendre aux entraînements ou aux rendez-vous fixés par les coaches. **Aucune sortie en soirée ne sera autorisée** sauf explicitement sous la responsabilité des coaches.

Le mercredi les lycéens sont autorisés à sortir sous réserve d'un retour au plus tard à 18H45.

Les sorties sont strictement interdites pour les collégiens, *sauf autorisation exceptionnelle accordée par le ou la Principal(e) du Collège d'origine qui en informe les CPE du lycée. Les collégiens ne peuvent quitter l'internat qu'accompagnés de leurs parents ou d'un représentant, après accord et contrôle auprès de la Vie Scolaire.*

4. OCCUPATION DES CHAMBRES DE L'INTERNAT

Un **état des lieux**, avec prise de photos sera effectué par le Gestionnaire ou son représentant lors de l'installation de l'élève dans sa chambre, ainsi que lors de son départ. *En aucun cas le mobilier ne pourra être déplacé.*

5. RÈGLES DE VIE DANS L'INTERNAT : L'internat est un service annexe du lycée, par conséquent, toutes les dispositions du Règlement Intérieur du lycée s'y appliquent.

L'accès à l'internat est réservé aux internes et aux personnes autorisées par le chef d'Établissement.

Trousseau :

Couette, oreiller, housse de couette, drap housse, taie(s) d'oreiller et serviettes de toilette, réveil et un sac en toile pour y mettre son linge sale sont fournis par les familles. Le linge de lit est lavé par les familles au minimum à chaque vacance scolaire.

Dimension des lits : 210x90cm

Il est, par ailleurs, recommandé aux familles de ne pas confier à leur enfant de fortes sommes d'argent ou des objets de valeur.

Les élèves internes doivent apporter, en plus de leurs vêtements : chaussons ou claquettes « d'intérieur » et cadenas à clé. Le port de chaussons ou de claquettes réservées à l'intérieur est obligatoire dans les escaliers et aux étages et recommandé dans tous les espaces de vie du rez-de-chaussée.

A chaque veille de vacances, et en raison de l'occupation éventuelle de l'internat par le Campus, il est obligatoire de libérer entièrement la chambre (*les couettes et oreillers sans le linge peuvent être entreposés provisoirement dans le bâtiment*).

Horaires et Absences :

Accueil possible le Dimanche de 20h à 22h (*pas de repas assuré*) sur inscription en début d'année scolaire. **En cas d'arrivée au-delà de cet horaire, l'élève et sa famille doivent s'organiser avec le correspondant local pour un hébergement en dehors de l'internat.**

**En cas d'absence prévenir impérativement
au 06 87 46 97 15.**

Pour les absences programmées (stage, compétitions...) la demande devra parvenir par écrit au moins 72h à l'avance par mail aux adresses suivantes : relais.sport@ac-rennes.fr et vie-scolaire.0352304p@ac-rennes.fr

A partir de 7h00 : réveil (*Sauf pour certains profils d'élèves déterminés en début d'année avec les coaches qui se lèvent plus tôt pour des raisons d'emploi du temps sportif*)

7h40 : Fermeture de l'internat : aucun retour possible avant 16h45 pour le Rez-de-chaussée (*et éventuellement les chambres en fonction du nombre d'élèves*) et 17h45 pour les chambres (16h30 le mercredi). Les élèves doivent donc se préparer pour la journée.

Chaque jour, les lits doivent être faits, la chambre rangée (rien pare-terre) et poubelles sorties dans le couloir. L'entretien quotidien des chambres est assuré par les élèves, du matériel de nettoyage est mis à leur disposition à cet effet. *Un temps de grand ménage obligatoire est, de plus, prévu le mercredi.*

7h45-8h15 : Petit déjeuner.

8h25 : Début des cours.

15h40 : Récréation avec goûter, les collations des internes du lycée sont servies au restaurant scolaire

16 h 45 : Accès possible à la bagagerie de l'internat : *les internes qui ont entraînent déposent leur sac de cours et prennent leur sac de sport. Les autres ont accès à la salle multimédia du rez-de-chaussée ainsi qu'au foyer ou bien sont pris en charge pour une récupération physique spécifique sous la responsabilité d'un coach.*

17h45-19h15 (18h45 le mercredi) : Temps libre et préparation du matériel nécessaire à l'étude obligatoire.

Le contrôle des présences est effectué deux fois par soirée.

19h15-19h40 : Ouverture du Self pour le dîner (19h00-19h30 le mercredi)

Les internes se rendent au restaurant scolaire pour le repas du soir. **La présence y est obligatoire.**

En raison de contraintes liées au projet sportif (entraînement, sortie...) ou scolaire (participation à la vie citoyenne du lycée : Conseil de classe, Conseil d'Administration...) et exclusivement dans ce cas, un repas décalé peut être préparé sous réserve que les structures sportives aient prévenu le lycée 24h à l'avance.

Il est interdit d'introduire ou de sortir de la nourriture du restaurant scolaire.

À leur sortie du self les élèves doivent attendre l'autorisation des Assistants d'Éducation pour pouvoir à nouveau se rendre à l'internat. L'espace détente sous le restaurant scolaire leur est ouvert, ils ont également la possibilité de sortir aux abords du bâtiment Restauration.

20h15 (19h30 le mercredi) : Étude obligatoire

Le travail scolaire personnel est obligatoire. Il est une des deux conditions d'admission à l'internat du lycée Sévigné. L'élève s'engage à tout mettre en œuvre pour réussir sa scolarité.

Chaque interne travaille avec l'aide éventuelle des Assistants d'Éducation. Les élèves de 3èmes et de 2ndes restent au rez-de-chaussée, les élèves de 1ères et Terminales peuvent se rendre à leur étage dans les salles de travail et dans leur chambre. Cette organisation peut toutefois être modifiée selon les nécessités et contraintes du service ou des élèves en fonction de leur capacité à effectuer un travail efficace dans ce dispositif.

21h15 : Fin de l'étude obligatoire.

21h15-22h15 : Temps libre dans le calme et retour dans les chambres **ou poursuite de l'étude**. Si nécessaire, l'ordre de passage aux douches est laissé à l'appréciation de l'Assistant d'éducation.

22h15 : Silence obligatoire, fermeture des volets, extinction des lumières et des portables (Les 3èmes, Secondes et Premières remettent obligatoirement leur téléphone aux surveillants. **Pour les élèves de Terminale, le choix est laissé à l'initiative de la famille qui peut demander par écrit et à tout moment, si les circonstances le nécessitent, la remise du téléphone aux surveillants pour la nuit.**

Tenue et Comportement :

Le comportement et la tenue des internes doivent s'appuyer sur les principes régissant la vie en collectivité (courtoisie, solidarité, bienveillance...) et la sécurité. Pas de déplacements entre les étages.

L'accès à la Lingerie est possible pour les élèves sur inscription. Les machines sont à leur disposition et doivent être utilisées suivant les recommandations indiquées avec les produits fournis par le Lycée (filets, détergent).

6. Représentation des élèves : Les élèves internes procèdent à l'élection de Délégués par dortoir en début d'année.

7. Affichage : Un affichage décent est autorisé au-dessus du lit de chaque interne sur l'espace dédié.

8. Santé : Il n'y a pas d'infirmière présente à l'internat.

En cas de problème de santé, les familles seront immédiatement prévenues, et **s'engagent à venir chercher leur enfant ou à le faire prendre en charge par son correspondant le plus rapidement possible.**

En cas d'urgence, un médecin sera appelé par l'équipe éducative. Les visites et consultations du médecin sont à la charge des familles, ainsi que les frais pharmaceutiques prescrits. Si l'équipe éducative ne parvient pas à joindre un médecin, l'élève sera confié au SAMU et transporté à l'hôpital pour une prise en charge immédiate. **Les élèves ne doivent pas avoir sur eux de médicaments.** En cas de traitement médical à suivre dans l'établissement, les médicaments, le duplicata de l'ordonnance et une autorisation parentale devront être fournis à l'Infirmière du Lycée.

9. Discipline : Punitions et sanctions : Les punitions et sanctions sont celles inscrites au Règlement intérieur du Lycée Sévigné. Pour rappel les retenues sont organisées le mercredi après-midi.

Dégradations : Une attention particulière sera portée à toute dégradation constatée. Cela entraînera réparation ou remplacement du ou des biens détériorés, facturée aux responsables légaux des auteurs. En outre, elle pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

10. Tarif de l'internat :

(5 nuitées, 5 petit-déj., 5 déjeuners, 4 diners)

Fixé par le Conseil Régional dans le cadre d'une tarification sociale et solidaire prenant en compte les revenus des familles et le quotient familial (QF) de la CAF.

Au 1^{er} janv. 2023 :

T1 QF < 700€ : 7.56€/j

T3 QF < 1000 € : 9.24€/j

T5 QF < 1700 € : 11.20€/j

T2 QF < 900€ : 8.40€/j

T4 QF < 1500€ : 10.36€/j

T6 QF > 1700€ : 12.04€/j



LYCEE SEVIGNE INTERNAT

2 Rue de la Chalotais
35510 CESSON SEVIGNE

**Etablissement Labellisé
SPORT DE HAUT NIVEAU**

